

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT



# Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Arrêté du 21 janvier 2011 portant création des comités locaux d'action sociale dans les services du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

NOR: DEVK1100840A

(Texte non paru au Journal officiel)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment ses articles 6 et 9 modifiés;

Vu la loi nº 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative aux dispositions statutaires concernant la fonction publique de l'État ;

Vu la loi organique nº 2001-692 du 1ºr août 2001 relative aux lois de finances;

Vu l'article 8 et le second alinéa de l'article 11 du décret n° 82-452 du 28 mai 1982, modifié par le décret n° 2007-953 du 15 mai 2007 ;

Vu l'article 3 du décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2008 portant création du comité central, des comités locaux d'action sociale et fixant leurs attributions et leur organisation,

### Arrête:

#### Article 1er

Les dispositions de l'arrêté du 22 décembre 2008 portant création du comité central et des comités locaux d'action sociale et fixant leurs attributions et leur organisation s'appliquent dans les services suivants :

- la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA);
- la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE);
- la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France (DRIHL).

## Article 2

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 21 janvier 2011.

Pour la ministre et par délégation : La directrice des ressources humaines, H. EYSSARTIER